

Grenelle des Ondes : la dernière chance ?

Le calvaire des riverains d'antennes-relais* et des personnes devenues électrosensibles à cause du wi-fi touche-t-il bientôt à sa fin ? Cette question reste sans réponse malgré la rencontre, jeudi 23 avril, de 50 personnes "qualifiées" dont les représentants de 10 associations, réunis sur invitation du Premier ministre François Fillon, sous la houlette de Roselyne Bachelot, ministre de la Santé.

Participait notamment à cette réunion Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'État chargée depuis janvier 2009 de la Prospective et du Développement de l'Économie numérique, qui avait lancé début mars l'idée de cette "table ronde".

C'est le bon moment pour exhumer l'intégralité de la proposition de loi déposée le 13 juillet 2005* par la même Nathalie Kosciusko-Morizet lorsque, députée de l'Essonne, elle présidait le groupe Santé-Environnement de l'Assemblée Nationale.

En vingt articles précis et concis, cette polytechnicienne résolvait ingénieusement bon nombre de problèmes : –protégeait les enfants et les adolescents en éloignant les antennes des établissements scolaires et en y interdisant l'usage du portable par les élèves, –donnait voix au chapitre aux locataires et aux copropriétaires, –limitait la durée des baux à trois ans, –renforçait les pouvoirs du maire, –soumettait l'implantation des nouvelles antennes à l'obtention d'un permis de construire, –interdisait aux chercheurs rémunérés par l'industrie de prendre part à la recherche publique, –interdisait également la commercialisation de téléphones spécifiquement conçus pour les enfants –et limitait même la publicité pour les portables.

Il ne manquait à cette proposition de loi que l'interdiction du wi-fi dans les lieux publics (mais il n'existait pas encore...) et l'interdiction de l'usage du portable dans les transports publics (facile à instaurer en enlevant les émetteurs des stations).

Le travail est donc déjà fait !

Ne reste plus qu'à transformer cette proposition de loi en un décret qui pourrait être promulgué avant l'été par le Gouvernement.

S'unir autour de cette demande lors de la prochaine réunion prévue le 6 mai prochain : **c'est l'appel lancé aux associations participantes***.

Car déjà, "les gens meurent sous les antennes"* et "le portable tue plus qu'on ne l'avait imaginé"*.

* Écouter les témoignages, voir la proposition de loi et notre lettre de ce jour aux associations, lire le jugement du 21 novembre 2006 et consulter l'avis du neurochirurgien australien Vini Khurana sur www.santepublique-editions.fr.